

Programme incitatif de récupération hors foyer

Description du programme

Une subvention de 50 % est disponible pour l'achat de bacs intérieurs de récupération pour les entreprises, municipalités, institutions et organismes communautaires de la MRC de La Haute-Côte-Nord, jusqu'à un maximum de 1 000 \$, selon la taille de l'entreprise.

Le nombre et l'emplacement des bacs et îlots de tri ou l'un ou l'autre, à acheter est déterminé après une visite d'un membre de l'équipe du Service technique et de l'environnement, qui pourra évaluer vos besoins.

Procédure

- Le demandeur doit d'abord contacter la MRC pour vérifier la disponibilité des fonds et planifier une visite d'évaluation d'un représentant de la MRC.
- Le demandeur doit procéder à l'achat des bacs intérieurs de récupération, suivant les recommandations de la MRC.
- Le demandeur doit recevoir un représentant de la MRC pour une formation sur la récupération.
- Le demandeur doit poser les affiches de signalisation de la MRC.
- Le demandeur doit présenter le formulaire de demande de remboursement ainsi qu'une copie de la facture.

Critères d'admissibilité

- Le demandeur doit être une industrie, un commerce ou une institution (ICI), incluant les organismes communautaires, écoles et municipalités, dont l'adresse est située sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord (incluant la communauté Innue Essipit).
- Le programme se termine lorsque les fonds prévus au budget seront écoulés, ou sur avis de la MRC.
- Le remboursement de la facture est conditionnel à la visite et l'autorisation préalable d'un membre de l'équipe du Service technique et de l'environnement

Documents à fournir

- Formulaire de demande
- Copie de la facture

Gouvernance

Le programme sera géré par le Service technique et de l'environnement, sous le concept du premier arrivé, premier servi.